

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE ENTREPRENEURIAT

■ DOMAINE : PILOTAGE ET TRANSFORMATION

■ DOMAINE D'ACTION :

L'entrepreneuriat constitue, dans le projet d'établissement de l'UPEC, un levier transversal de sa stratégie : formation des étudiants à l'esprit d'entreprendre, valorisation de la recherche, diversification du modèle économique et rayonnement de l'université dans son écosystème territorial et international.

En raison de ce caractère transversal, la vice-présidence Entrepreneuriat est rattachée au domaine « Administration » et à sa vice-présidence. Elle travaille en lien étroit et par des réunions régulières avec les vice-présidences Formation, Recherche, Études doctorales et Partenariats, dont les périmètres respectifs croisent directement les enjeux de l'entrepreneuriat étudiant, doctoral et de la valorisation de la recherche.

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence Entrepreneuriat définit la stratégie et le développement de l'établissement en matière d'entrepreneuriat, et porte cette politique sur l'ensemble des cycles L, M et D. Elle partage, en lien avec les vice-présidences Formation, Recherche, Études doctorales et Partenariats, des préconisations et des arbitrages. Pour ces missions, elle s'appuie sur le Pôle Entrepreneuriat (PE), et, plus largement, sur les directeurs généraux des services adjoints ou directeurs de services en charge des actions opérationnelles.

En lien avec la ligne politique définie avec les vice-présidences concernées, la vice-présidence Entrepreneuriat se voit confier les missions suivantes :

- Promouvoir les actions en lien avec l'entrepreneuriat et encourager le développement de l'esprit d'entreprendre du plus grand nombre d'étudiants de l'UPEC, sur l'ensemble des cycles L, M et D ;
- Accompagner la responsable du Pôle Entrepreneuriat, en interne à l'université comme dans les actions conduites avec les partenaires économiques et institutionnels ;
- Assurer le lien avec le PÉPITE 3EF (Pôle pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat - Entrepreneuriat Étudiant dans l'Est Francilien), intégré à l'UPEC dans le cadre de la convention de coordination territoriale « Paris-Est Partenaires », et animer ce consortium ;
- Participer au réseau des vice-présidents Entrepreneuriat de France-Universités ;
- Assurer le lien avec les référents entrepreneuriat des composantes, les directeurs de composantes, ainsi qu'avec les services communs concernés, sur tous les sujets qui relèvent de ses missions.

La vice-présidence Entrepreneuriat fait office d'interlocuteur privilégié pour ses homologues dans les autres établissements d'enseignement supérieur et tout opérateur public ou privé en lien avec l'entrepreneuriat. En fonction de l'ordre du jour, elle est invitée à participer aux commissions et

instances, réunions de VP et bureaux de l'université, notamment la commission de la formation et de la vie universitaire et le conseil d'administration.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

Sensibiliser et diffuser la culture entrepreneuriale

- Augmenter le nombre d'étudiants sensibilisés à la démarche entrepreneuriale ;
- Intégrer la démarche entrepreneuriale comme outil pédagogique (compétences transversales) au sein des formations, en lien avec les composantes ;
- Appuyer le développement de la pédagogie entrepreneuriale, en lien avec le Centre d'Ingénierie et de Développement Pédagogique (CIDP).

Accompagner les étudiants-entrepreneurs

- Augmenter le nombre d'étudiants titulaires du statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE) et valoriser ce statut dans la stratégie d'engagement étudiant ;
- Proposer un accompagnement individualisé et professionnalisé des projets, jusqu'à la pré-incubation.

Valoriser la recherche par l'innovation

- Ouvrir le dispositif aux doctorants et aux chercheurs, en lien avec la direction de la recherche et de la valorisation et le pôle universitaire d'innovation ;
- Développer les concours, prix et distinctions valorisant les réussites entrepreneuriales et l'insertion professionnelle.

Coopérer avec l'écosystème territorial et international

- Animer le consortium PÉPITE 3EF dans le cadre de la convention de coordination territoriale « Paris-Est Partenaires » ;
- Développer la mobilité entrepreneuriale internationale (programme Aurora, mobilité Pépité France), en lien avec la direction des relations internationales ;
- Développer les partenariats avec l'écosystème économique et institutionnel, en lien avec la direction des partenariats.

Consolider et pérenniser le modèle économique

- Diversifier le modèle économique de la politique entrepreneuriat ;
- Adapter l'allocation des moyens au nombre d'étudiants-entrepreneurs, afin d'accroître la dotation socle dédiée.

Pour y parvenir, la vice-présidence Entrepreneuriat s'appuie notamment sur le Pôle Entrepreneuriat et le PÉPITE 3EF, ainsi que sur les vice-présidences concernées.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.